

| |
|-------------------------------|
| DÉPARTEMENT |
| AUBE |
| CANTON |
| SAINT ANDRE LES VERGERS 10 |
| COMMUNE |
| ST ANDRÉ |

STM / DP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

**Réglementation de la circulation
Restriction de circulation et interdiction de stationnement
Avenue Maréchal Leclerc.**

Le Maire de la Ville de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS,

Vu le Code de la Route,

Vu les Articles L 2212-1 à L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par la société CONSTRUCTEL, sise 12 rue Tintoret 80000 AMIENS en date du 1 mars 2025, qui sollicite une restriction de circulation et une interdiction de stationnement au droit du n°3 de l'Avenue Maréchal Leclerc afin de procéder à la réparation d'une chambre L2T sous trottoir pour le compte d'Orange.

Considérant que pour le bon déroulement des travaux et la sécurité des usagers, il y a lieu de mettre en place une restriction de circulation et une interdiction de stationnement, comme indiqué ci-dessus ;

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité des usagers justifie pleinement l'interdiction apportée au libre usage de cette voie ;

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 31 mars 2025 (et pendant 21 jours), la circulation sera réduite ponctuellement au droit du chantier au droit du n°3 de l'Avenue Maréchal Leclerc.

Article 2 : Le stationnement sera interdit à tout véhicule, au droit du n°3 de l'Avenue Maréchal Leclerc.

Article 3 : Les panneaux de pré signalisation et de signalisation nécessaires seront de la responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, seront constatées, poursuivies et réprimées, conformément à la Loi.

Article 5 : M. Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Aube, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, MM. Les Agents de la Police Municipale, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à :

- . M. L'Officier du Ministère Public près les Tribunaux de Police de l'Aube ;
- . M. Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours à TROYES à charge par lui d'en assurer la transmission aux Chefs de Centre de Secours intéressés ;
- . M. Le Commandant de la C.R.S. n° 35 à TROYES ;
- . La société CONSTRUCTEL, 12 rue Tintoret 80000 AMIENS.

Fait à SAINT-ANDRE, le 4 mars 2025.



Le Maire,

Catherine LEDOUBLE